

La neutralité en participation publique, **une utopie!**

Hugo Mimee

Conseiller en participation publique à Hydro-Québec

Président de la section Saint-Laurent de l'Association
internationale pour la participation publique (AIP2/IAP2)

20 novembre 2015

Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les parties prenantes qui le pensent.

Et on ne peut rien y faire.

Difficile de défaire des **perceptions**.

Oui c'est **souhaitable**. Être le plus neutre possible.

Mais il y aura toujours quelqu'un pour nous rappeler que nous avons un **biais**, que nous avons une **opinion**, que nous représentons un promoteur, une municipalité ou une entreprise.

**Selon moi, la neutralité, c'est
secondaire ...**

**... l'important, c'est d'être passionné.
Voici pourquoi.**

Selon moi, la neutralité c'est **secondaire**.

L'important comme professionnel du domaine de la p², c'est d'être **passionné**!

Est-ce que **passion et neutralité sont incompatibles**? Au contraire ...

Notre passion peut nous faire gagner en neutralité!

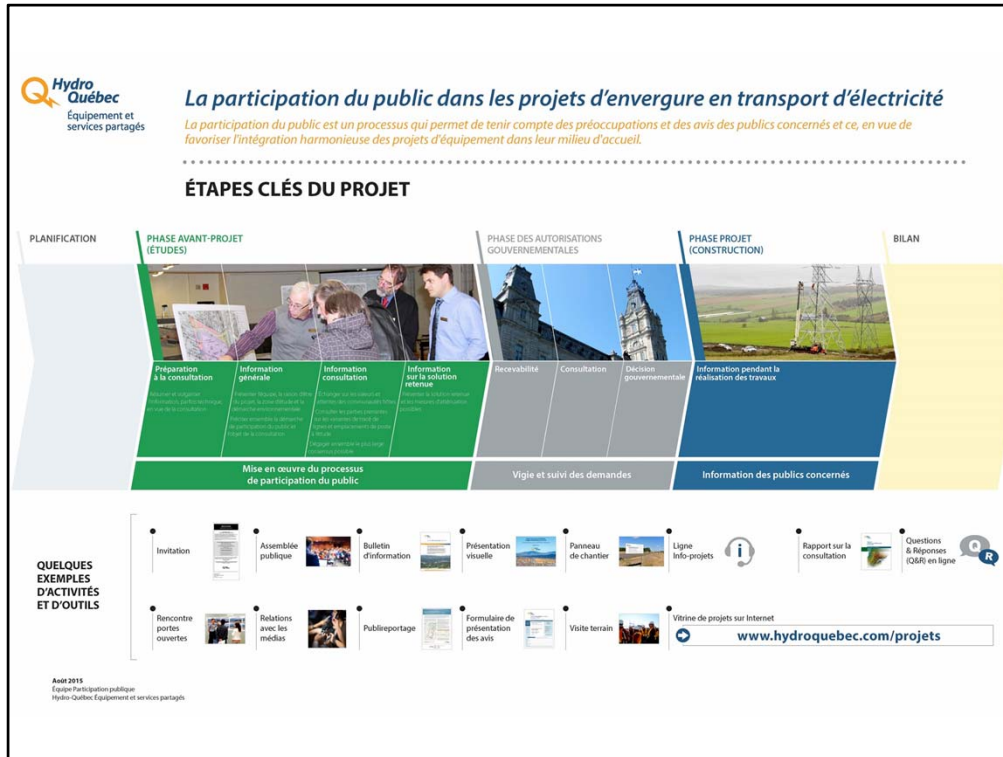
En fait, les professionnels passionnés sont souvent des gens :

- qui adorent les **relations interpersonnelles**
- qui sont toujours **volontaires** pour aller **au-devant** des gens, leur parler, les **écouter**, tenter de **les comprendre**
- des gens qui essaient de **se mettre dans la peau** des autres
- des gens qui sont fondamentalement d'accord que ceux et celles qui connaissent le mieux le territoire sont les gens qui y vivent

Donc...

- des gardiens du processus participatif
- qui visent à le rendre le plus inclusif possible
- qui favorise la plus grande représentativité possible
- et qui facilite l'accès à ce processus

Ceux qui réussissent le mieux à avoir des processus participatifs à la hauteur des attentes des parties prenantes, **sont les plus passionnés d'entre nous!**



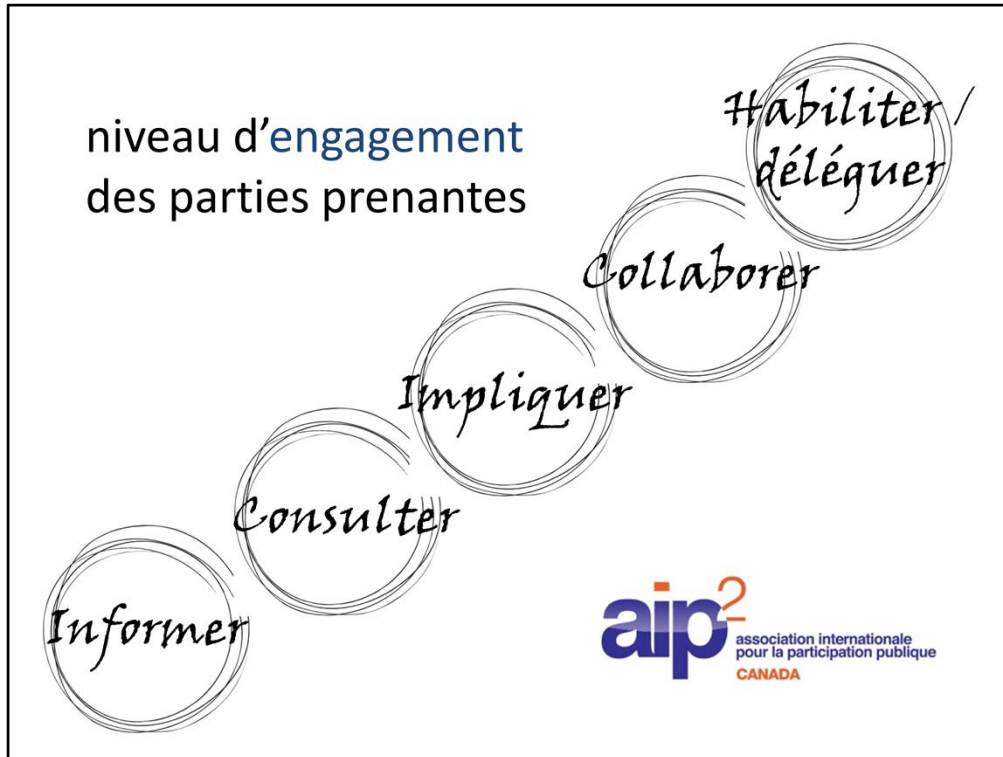
Parlons quelques minutes de **mon expérience** à Hydro-Québec
Hydro-Québec a une démarche de p². <http://www.hydroquebec.com/projets-construction-transport/participation-du-public/>

Elle n'est pas parfaite, mais elle est mise à l'épreuve depuis plus de 20 ans.

Elle a fait ses preuves.

Optimisée en continu par des professionnels de la p² qui vise à rendre le processus le plus participatif.

Je me vois donc comme un gardien du processus participatif **au service du public et à l'emploi d'un promoteur.**



Regardons maintenant le rôle du professionnel de la p² dans l'optique du Spectrum de l'Association Internationale en Participation Publique (AIP2/IAP2)
<http://iap2canada.ca/>

Rappel : le Spectrum illustre les degrés d'engagement / d'influence du public.



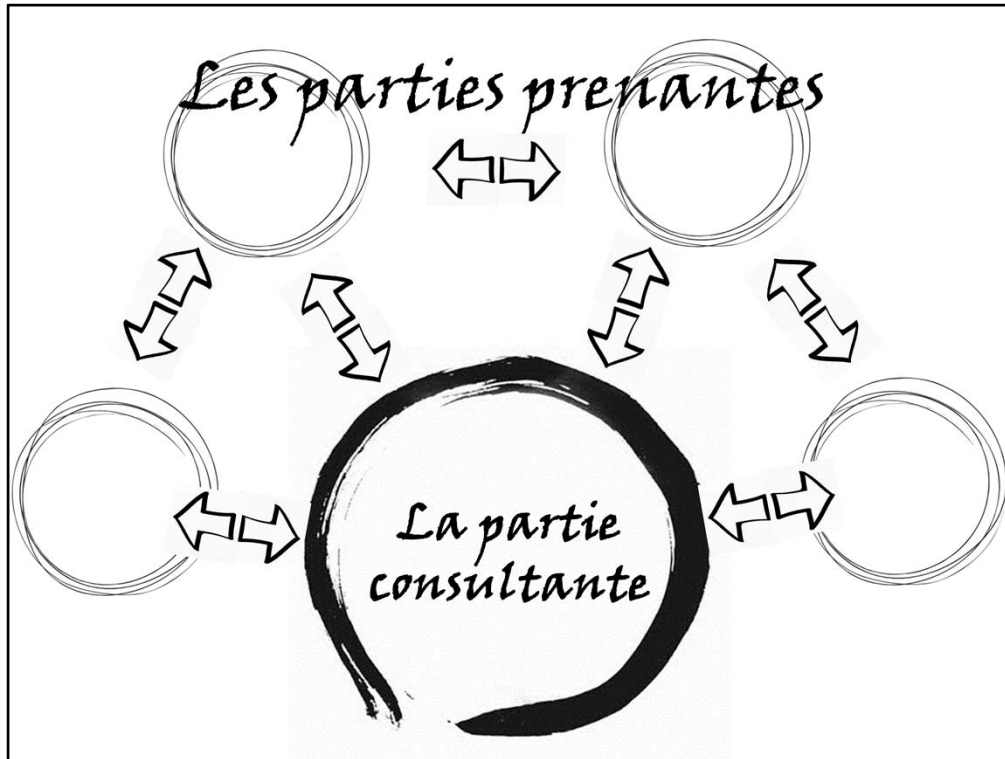
Informar les parties prenantes – ici, honnêtement, le professionnel de la participation publique doit simplement être bon communicateur.



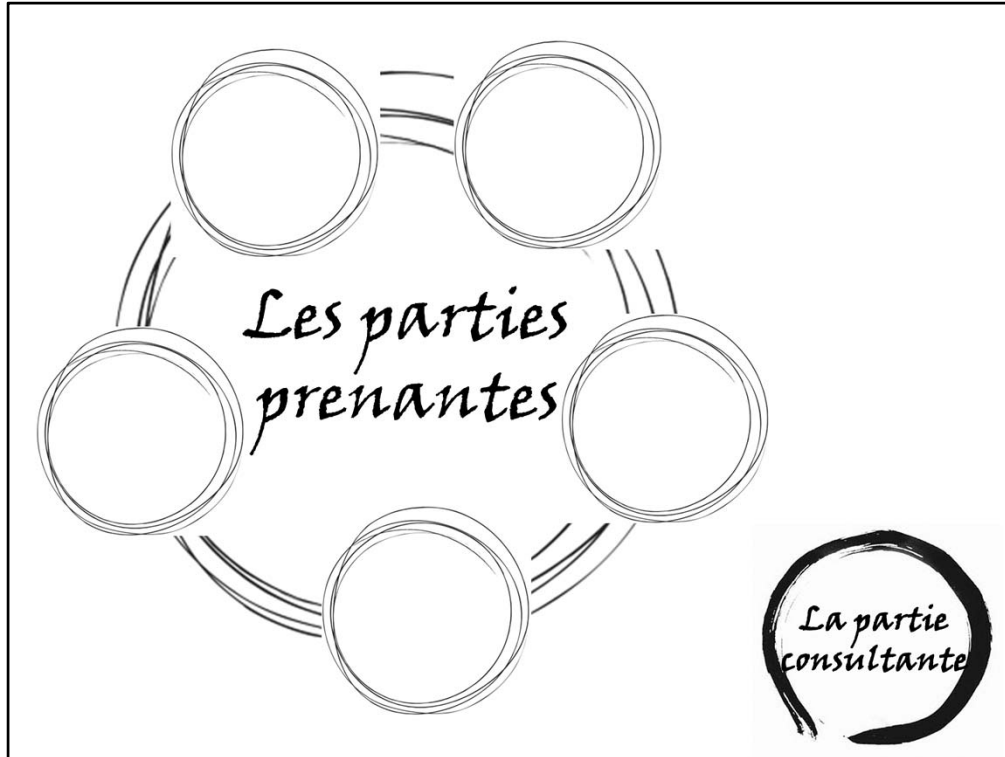
Consulter les parties prenantes – comme il s’agit d’entendre ce que les gens ont à dire et à consigner le tout, le professionnel de la participation publique doit être un bon «entendeur»



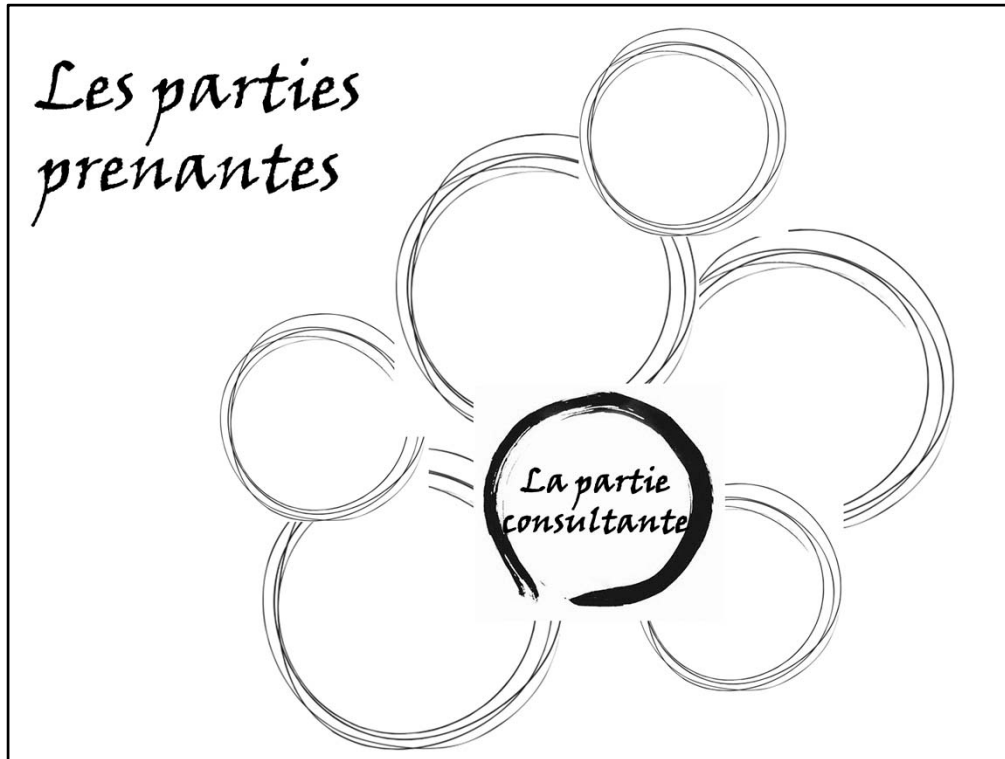
Impliquer les parties prenantes – À ce stade le professionnel de la participation publique doit convaincre les décideurs de la nécessité d’interagir avec des parties prenantes, pratiquer l’écoute active et maintenir le dialogue.



Collaborer avec les parties prenantes – Le professionnel de la participation publique doit être drôlement convaincant afin de mettre la partie consultante et les parties prenantes en interrelations les unes avec les autres et maintenir des relations harmonieuses. Sa créativité et sa persévérance seront mises à rude épreuve pour maintenir ce niveau d’engagement.



Déléguer la décision aux parties prenantes – Qui donc peut réussir à convaincre le promoteur, les décideurs, de laisser la décision finale aux parties prenantes? Réponse : un professionnel de la participation publique chevronné qui a une juste connaissance du milieu d'intervention et donc avec un bon bagage d'expertise.



Co-Création (un ajout qui n'est pas dans le Spectrum) – Seul le professionnel passionné de participation publique réussira à animer ce processus.

l'échelle de la complicité : en participation publique, on gagne en neutralité si on ...



est complice avec les parties prenantes



inspire confiance aux parties prenantes



est à l'écoute de leurs attentes et préoccupations



écoute les gens (vraiment ...)

se rend disponible

va à la rencontre des parties prenantes

diffuse de l'information vulgarisée aux parties prenantes

Mon échelle de la complicité. En participation publique on gagne en neutralité si on ...

La complicité est ici utilisée dans le bon sens du terme : on est sur la même longueur d'onde, on se comprend sans même avoir à s'expliquer.

Ceux qui sont perçus (par les parties prenantes) comme étant les plus **neutres** sont souvent **les professionnels passionnés de participation publique!**

Conclusion

Un conseil à celles et ceux qui s'intéressent à la profession : Écouter votre cœur afin de guider vos interventions, car en participation publique rien n'est pire que d'être traité de sans cœur.